

Article 21 du Règlement

partie beaucoup plus grande, à même leurs propres ressources. En d'autres mots, je voudrais demander au député s'il est d'accord sur cette décision prise par le gouvernement conservateur de transférer aux provinces une partie du déficit?

M. Lanthier: Madame la Présidente, il commence à être temps, je pense, qu'on rétablisse les faits. Quand on parle de diminution, j'aimerais savoir la base sur laquelle on s'appuie pour avancer une telle chose. Il est pourtant de notoriété que sans avoir aucune obligation, le ministre des Finances aurait déjà répondu à cette question d'une façon tout à fait affirmative en déclarant que le printemps dernier le gouvernement progressiste conservateur autorisait un versement de 110 millions de dollars supplémentaires au gouvernement du Québec seulement. Alors il s'agit d'une augmentation et non pas d'une diminution.

Maintenant, quand on parle d'extrapolation, d'aller dire que l'on transfère nos responsabilités déficitaires aux provinces, madame la Présidente, c'est tout à fait faux. La base, et je me souviens à l'époque où j'étais secrétaire parlementaire du ministre des Finances, j'avais assisté aux discussions qui ont été les précurseurs des consultations qui ont eu lieu avec les provinces dans le but de trouver une nouvelle formule aux transferts de paiements ainsi qu'à la péréquation. Le gouvernement va sortir très prochainement un projet de loi pour statuer sur cette nouvelle formule de péréquation. Mais en attendant, notre ministre des Finances, toujours nanti du principe suivant qu'il faut en transférer le plus possible à ceux qui en ont le plus besoin, et pour cela, il faut arrêter d'en donner à ceux qui n'en ont pas besoin, a tout de même trouvé 110 millions de dollars à transférer au Québec seulement. Or, d'où vient cette expression de coupure de péréquation, de transfert de responsabilités lorsque le gouvernement canadien a transféré 110 millions de plus au gouvernement du Québec seulement?

Alors il n'est pas question, madame la Présidente, d'être d'accord avec le ministre des Finances sur une hypothèse qui est complètement fautive, telle qu'elle a été posée par le critique financier de l'opposition. Je respecte naturellement la politique actuelle qu'ont les libéraux fédéraux du Québec de s'accrocher, comme on dit dans le langage commun, après la queue de *coat* des libéraux provinciaux pour faire valoir leurs revendications, parce que les libéraux fédéraux du Québec, c'est un parti perdant qui doit s'accrocher à quelqu'un qui a gagné récemment. Mais dans cet esprit, madame la Présidente, cela ne prend pas. Il devrait trouver d'autres affirmations que celle-là, puisque, actuellement, il n'y a pas de diminution, il y a eu augmentation sans obligation de notre gouvernement. Il y a eu des versements supplémentaires qui ont été faits à la province de Québec.

[Traduction]

Mme McDonald: Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire a parlé de l'intention qu'a le gouvernement de réduire le déficit. Voudrait-il définir l'expression «réduction du déficit»? Ne vaudrait-il pas mieux reconnaître que le déficit grandit? Le déficit accumulé est considérable et quand on y ajoute 32, 30 ou 29,7 milliards de dollars, il continue d'augmenter. Au plus, le gouvernement peut prétendre qu'il accroît le déficit d'un peu moins que l'année dernière.

Le secrétaire parlementaire ne reconnaît-il pas également que les déficits depuis 1984 dépassent ceux du régime Trudeau? Qu'il les compare pour chacune des années ou qu'il établisse une moyenne, le fait est qu'ils sont plus considérables. On a beau parler de réduction, le déficit ne diminue pas, il augmente.

• (1320)

Le député ne reconnaît-il pas enfin que, de toute notre histoire, Tommy Douglas est celui qui a réduit le déficit le plus radicalement? Quand il a été premier ministre de la Saskatchewan, son gouvernement a réellement réduit le déficit. Année après année, sur une période de 20 ans, le déficit qui avait été accumulé sous un régime libéral en Saskatchewan, a réellement baissé. Voilà ce que les Canadiens entendent par réduction du déficit. En réalité, le gouvernement actuel continue d'accroître le déficit.

[Français]

M. Lanthier: Madame la Présidente, je crois que l'on confond ici les termes.

[Traduction]

Il faut faire la différence entre dette et déficit. La dette est une accumulation à long terme de déficits, mais le déficit est annuel.

[Français]

Alors le déficit, d'après la question ici, est diminué. Il a diminué constamment depuis que nous avons pris le pouvoir en 1984. Annuellement, nous tentons de plus en plus non seulement de le restreindre, mais même si nous le maintenons, nous allons le diminuer à cause tout de même des dollars qui sont dévalués pour l'inflation. Mais non seulement cela, nous le diminuons à chaque année. Ce faisant, il est certes important de dire aujourd'hui que nous augmentons la dette. Mais, d'après le programme à long terme fixé par le ministre des Finances, nous aurons dans les années 1990-1991 une maîtrise sur ce déficit annuel, et alors nous pourrions nous attaquer à la dette du pays. Naturellement, il ne faut pas confondre les deux termes de dette et de déficit. Le déficit a diminué, nous l'avons dit, et je crois que le ministre des Finances et le ministre d'État (Finances) sont conscients que le déficit existe d'année en année; l'endettement national va augmenter, mais le déficit diminue d'année en année, et nous le contenons et nous sommes en bonne voie de le maîtriser. D'ailleurs, l'entreprise privée et les milieux financiers ont bien répondu à notre politique financière par la confiance qu'ils ont manifestée par l'augmentation des investissements.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque nous reprenons le débat, il restera trois minutes à la période des questions et commentaires suite à l'intervention du député de LaSalle (M. Lanthier). Pour le moment, comme il est 13 h 23, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 23.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.